

Pour diffusion immédiate

La Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière fait le point sur l'évolution du dossier de la tuberculose dans la région

JOLIETTE, LE 12 SEPTEMBRE 2011 – Consciente de l'intérêt porté par les médias et dans un souci de donner une information juste, l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière a tenu à faire le point aujourd'hui sur l'évolution du dossier de la tuberculose dans la région de Lanaudière.

Tuberculose dans la région

La Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) est toujours en attente de résultats de tests de dépistage (TCT) des personnes qui auraient pu être en contact avec la bactérie qui cause la tuberculose au cours de leur séjour à la salle d'urgence le 22 juin dernier. Les modalités suivent leur cours et la majorité des résultats sont disponibles. La DSPE assure le suivi de ces cas et analyse la situation au fur et à mesure que les résultats des tests entrent.

La Direction de santé publique et d'évaluation tient à mentionner que deux cas de tuberculose active ont été déclarés depuis le début de l'année 2011 dans la région. Il faut savoir qu'à chaque année, depuis 2006, on compte de deux à six cas de tuberculose dans la région, alors qu'on en dénombre en moyenne de 150 à 200 au Québec. Par conséquent, la situation est normale et demeure stable.

Distinction entre tuberculose latente et tuberculose active

Il est également important de rappeler qu'il y a deux formes de tuberculose. D'abord, des personnes peuvent être infectées par la bactérie sans être malades, il s'agit alors de la tuberculose latente. Ces personnes ne sont alors pas contagieuses puisqu'elles n'ont pas de symptômes. Une personne devient contagieuse lorsqu'elle est malade et présente des symptômes de la maladie qui sont principalement la fièvre, la toux, des crachats de sang et une détérioration de l'état général. Dans ce cas, on parle alors de tuberculose active.

Il importe de souligner qu'il y a seulement une faible proportion des personnes atteintes de tuberculose latente, soit moins de 10 %, qui va développer une tuberculose active.

Dossiers confidentiels

La tuberculose est une maladie à déclaration obligatoire (MADO). Comme pour tout autre dossier de MADO, les déclarations sont transmises à la DSPE et une enquête est effectuée. Il est donc important de souligner qu'à ce stade-ci, l'enquête épidémiologique suit son cours normal. Il faut savoir également qu'à l'instar des dossiers médicaux, les données recueillies au cours d'une telle enquête sont de nature confidentielle et qu'aucune information qui pourrait permettre d'identifier une personne ne peut être donnée.

Dans le cadre d'une enquête épidémiologique portant sur une maladie comme la tuberculose, le rôle de la santé publique est de protéger la santé de la population en offrant, de concert avec les établissements de santé, les services appropriés à toutes les personnes ayant eu un contact significatif avec une personne malade. « Je peux affirmer que l'équipe de la santé publique de Lanaudière travaille en ce sens et que toutes les mesures à mettre en place ont été prises, comme c'est toujours le cas dans ce genre de situation », tient à préciser le docteur Jean-Pierre Trépanier, directeur de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

Source : Direction de santé publique et d'évaluation

Renseignements : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction des communications et des relations publiques
450 759-1157, poste 4437
pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca